

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
lundi 1 juillet 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-7-3-2**

**Service instructeur**

DIR - Direction des routes

**Service consulté**

### **ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A112 ET A132)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :

- A112 « Etudes sur les routes départementales » (4 000,00 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (38 720,98 €).

#### 1) Programme A112 – Etudes sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A112, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation d'études sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **4 000,00 €** sur le programme A112, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

#### 2) Programme A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **38 720,98 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT